

VERSEMENT

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT DE L'AIN
Service: SERVICE ASSISTANCE AUX COLLECTIVITES LOCALES
Bureau: CONSTRUCTIONS PUBLIQUES

Sommaire

Art 1-6 : Commune de Serrières-de-Briord, construction d'un groupe scolaire de 5 classes.

Dates extrêmes: 1992-1995

Nombre d'articles : 6

Métrage linéaire : 0.60

Lieu de conservation: Archives départementales de l'Ain

Communicabilité: libre

N° article	Analyse	Début	Fin
1	Commune de Serrieres-de-Briord, construction d'un groupe scolaire de 5 classes : contrôle technique. Suivi d'opération. Concours de service. Fiche des coordonnées.	1992	1993
2	Commune de Serrieres-de-Briord, construction d'un groupe scolaire de 5 classes : maîtrise d'oeuvre. Correspondance. CCAP. Lot n°1 terrassement,VRD, Socatra. Lot n°2 maçonnerie, gros oeuvre. Lot n°3 charpente, Duperron. Lot n°7 ossature bois façades, Duperron. Lot n°4 couverture inox, Le Ny.	1993	1995
3	Commune de Serrieres-de-Briord, construction d'un groupe scolaire de 5 classes : lot n°5 menuiseries extérieures bois et alu,occultation, Chaboud fils. Lot n°6 menuiseries intérieures, Chaboud fils. Lot n°8 cloisons, peinture, Perrotin et fils. Lot n°9 sols collés, Drog Sol. Lot n°10 carrelage, faïences, Carrelage du Dauphiné. Lot n°11 plomberie, Veyret. Lot n°12 chauffage VMC, Veyret. Lot n°13 électricité, Mep France. Lot n°14 mobilier,Espace Bureau. Lot n°15 jeux extérieurs, Camif. Lot n°16 serrurerie, clôture, Gaudimier. Lot n°17 plantations, les Jardins de Vercieu. Plans d'exécution.	1993	1993
4	Commune de Serrieres-de-Briord, construction d'un groupe scolaire de 5 classes : projet dossier de consultation des entreprises.	1993	1993
5	Commune de Serrieres-de-Briord, construction d'un groupe scolaire de 5 classes : projet de consultation des entreprises.	1993	1993
6	Commune de Serrieres-de-Briord, construction d'un groupe scolaire de 5 classes : avant projet sommaire. Permis construire. Avant projet définitif. Travaux. Règlement entreprises. Correspondances. Réception, parfait, achèvement.	1993	1994